

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Paris, le 13 février 2015

Direction des ressources humaines

Note

Sous-direction du recrutement et de la mobilité

à

Bureau des mobilités et des recrutements interministériels

Liste des destinataires in fine

Nos réf. : 15000383

Affaire suivie par : Christine TISSIER / Sylvie CHEVALLIER

Tél. : 01 40 81 61 54- **Fax** : 01 40 81 61 94

Courriel : rm2.rm.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Cycle de mobilité 2015-9 – Procédure de remontée des postes et des candidatures pour les agents de catégorie A/A+ et B/B+ pour une prise de poste au 1^{er} septembre 2015.

Annexes : 1) Calendrier prévisionnel catégorie A
2) Calendrier prévisionnel catégorie B
3) Circulaire interministérielle du 15 juillet 2014
4) Nouveau PM104 (version à remplir en ligne)
5) Fiche de renseignement pour les candidatures externes
6) Fiche de poste avec explications des items à renseigner
7) Fiche de poste vierge

Je vous prie de trouver, ci-joint, réunis sous un seul envoi, les consignes concernant le cycle de mobilité 2015-9, appel à postes et remontées des candidatures.

Il convient de souligner qu'un dispositif a été mis en place afin de repérer les candidatures d'agents affectés sur des emplois supprimés du fait des réformes affectant certaines missions, conformément à la circulaire interministérielle du 15 juillet 2014. Les précisions techniques vous sont apportées ci-après.

1. CHAMP D'APPLICATION

Les postes concernés par la présente note sont ceux relevant des programmes des services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et du ministère du logement, de l'égalité de territoires et de la ruralité (MLETR), dont la diffusion est assurée par mise en ligne au moyen de l'application MOBILITÉ.

Les modalités de publication dans MOBILITÉ sont précisées dans la procédure des appels à postes consultable sur intranet :

<http://intra.rh.sg.i2/procedures-pour-les-agents-a-a-et-r4408.html>

La liste des postes sera en ligne et consultable sur intranet :

<http://mobilite.application.i2/mobilite/>

mais aussi par internet :

<http://mobilite.application.developpement-durable.gouv.fr/>

Les numéros attribués à ces listes sont les suivants :

Liste A/A+ : 453

Liste B/B+ : 452

2. PARTICULARITÉS DU CYCLE

2.1. Création de l'agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS)

A la suite de la fusion de la Mission interministérielle d'inspection du logement social (MILOS) avec l'agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (ANPEEC) a été créée l'ANCOLS au 1^{er} janvier 2015. Les postes relevant de cet établissement doivent être saisis avec la mention « ANCOLS » au début de l'intitulé du poste.

2.2. Postes de conseiller d'administration, de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (CAEDAD)

Depuis la diffusion de la note de la DRH du 30 juin 2014 présentant les modalités de gestion des emplois de CAEDAD, mises en œuvre depuis le cycle précédent, les services **ne doivent pas** saisir dans MOBILITE des postes avec la mention « éligible CAEDAD » en fin d'intitulé du poste. La DRH déterminera les postes éligibles conformément aux critères portés de la note de gestion de l'emploi.

2.3. Nomenclature des postes « Industrie »

La liste des « domaines » à renseigner dans Mobilité, sensiblement différente de celle de la nouvelle charte de gestion des IIM, est disponible en annexe 3 de la procédure de publication (en ligne sur intranet).

2.4. Mises à jour des documents

- PM 104

Ce document doit être rempli en ligne dans la mesure du possible.

Il doit être utilisé à la place de l'ancien formulaire. En effet, ce formulaire PM 104 a été mis à jour, afin de permettre l'identification et la prise en compte de la priorité à accorder à une demande de mutation découlant à une suppression de poste. Si l'agent a coché la case « *suppression de poste* », il appartient au service d'origine de confirmer cette information dans le commentaire accompagnant l'avis délivré sur le départ de l'agent. Il devra en particulier attester que la suppression de poste correspond à l'une des situations évoquées dans la circulaire du 15 juillet 2014 précitée,

- Fiche de renseignement pour les candidatures externes

Cette fiche concerne uniquement les recrutements interministériels (hors agriculture et industrie). Elle doit être fournie en complément du PM 104. Elle peut être remplie en ligne.

Ces documents sont disponibles également sur intranet : <http://intra.rh.sg.i2/imprimes-r15.html>

Vous trouverez en annexe 1 et 2 les calendriers de préparation de la liste des postes ainsi que celui des étapes de remontée des candidatures.

Le bureau des mobilités et des recrutements interministériels (RM2) se tient à votre disposition pour tout renseignement (détail des correspondants sur la procédure intranet).

Pour le directeur des ressources humaines,
et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement
et de la mobilité

Signé

Tanguy BOUCHAUD

ANNEXE 1

CALENDRIER PRÉVISIONNEL des A/A+

Préparation de la liste

Date de début de remontée des postes :	16 février 2015
Date limite de remontée des postes :	8 mars 2015
Date de début de vérification et modifications par les RZGE :	9 mars 2015
Date de fin de vérification et modifications par les RZGE :	16 mars 2015
Date de la réunion de balayage des postes A/A+ par la DRH :	20 mars 2015
Date de publication de la liste :	26 mars 2015

Réception des candidatures

Date limite de remise du PM104 par l'agent au chef de service d'origine :	15 avril 2015
Date limite de transmission du PM104 visé par le service d'origine au service d'accueil :	22 avril 2015
Date limite de transmission du PM104 visé par le service d'origine et le service d'accueil à la DRH :	29 avril 2015

Dates prévisionnelles des CAP

CAP AAE : 9 juin 2015
CAP IPEF : 10 juin 2015
CAP RIN A : 10 juin 2015
CAP ITPE : 11 juin 2015
CAP AUE : 12 juin 2015
CAP IAE :
CAP IAM : 16 juin 2015
CAP IIM : 25 juin 2015

Date d'effet de mutation : **1^{er} septembre 2015**

ANNEXE 2

CALENDRIER PRÉVISIONNEL des B/B+

Préparation de la liste

Date de début de remontée des postes :	16 février 2015
Date limite de remontée des postes :	5 mars 2015
Date de début de vérification et modifications par les RZGE :	6 mars 2015
Date de fin de vérification et modifications par les RZGE :	13 mars 2015
Date de publication de la liste :	24 mars 2015

Réception des candidatures

Date limite de remise du PM104 par l'agent au chef de service d'origine :	13 avril 2015
Date limite de transmission du PM104 visé par le service d'origine au service d'accueil :	20 avril 2015
Date limite de transmission du PM104 visé par le service d'origine et le service d'accueil à la DRH :	28 avril 2015

Date prévisionnelle de la CAP

CAP SACDD : 2 et 3 juin 2015
CAP TSDD : 3 et 4 juin 2015
CAP TSEI : 4 juin 2015

Date d'effet de mutation : 1^{er} septembre 2015

Liste des destinataires

Monsieur le vice-président du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

Mesdames et messieurs les responsables des zones de gouvernance des effectifs (DREAL, DRIEA, DEAL, sous-directions CRHAC, PPS, ACCES, DGAC)

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) Île-de-France
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- SG/DRH/CRHAC (pour l'administration centrale)
- SG/DRH/PPS (pour les services techniques centraux, COM)
- SG/SPES/ACCES 3 (pour les écoles)
- DGAC/SG/SDP1 (pour les services STAC et SNIA)

Monsieur le sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires (SG/DRH/MGS)

Madame la sous-directrice de la gestion administrative et de la paye (SG/DRH/GAP)

Mesdames et messieurs les directeurs

- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) Île-de-France
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) Île-de-France
- Directions inter-départementales des routes (DIR)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM)
- Directions de la mer (DM)
- Directions départementales interministérielles (DDT, DDTM, DDCE, DDCESP)
- Direction des territoires et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
- École nationale de techniciens de l'équipement (ENTE) et ses établissements
- École nationale supérieure maritime (ENSM)
- Centres de valorisation des ressources humaines (CVRH)
- Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogique (CEDIP)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- Service des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Établissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Direction du service d'état de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) de Nouvelle Calédonie

Messieurs les chefs des Services des Affaires Maritimes de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie (SAM)

Messieurs les inspecteurs généraux

- Monsieur l'inspecteur général des affaires maritimes (IGAM)
- Monsieur l'inspecteur général de l'enseignement maritime (IGEM)

Messieurs les chefs de service de l'aviation civile en Polynésie Française, en Nouvelle-Calédonie et à Saint-Pierre-et-Miquelon

Monsieur le chef du Service Technique de l'Aviation Civile (STAC)

Monsieur le chef du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA)

Mesdames et messieurs les directeurs généraux

- Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)
- Voies navigables de France (VNF)

- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Météo France
- Institut géographique national (IGN)
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS)

Monsieur le ministre des finances et des comptes publics

- Secrétariat Général/direction des ressources humaines

Monsieur le ministre de l'intérieur

- Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routière (DSCR)

Monsieur le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique

- Direction Générale des Entreprises (DGE)

Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)

- Service des ressources humaines

Madame la ministre de la culture et de la communication

- Secrétariat général de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP)

Monsieur le ministre de la défense

- Direction centrale du service d'infrastructure de la défense (DCSID)

Monsieur le ministre des affaires étrangères et du développement international

- Direction des ressources humaines

Madame la garde des Sceaux, ministre de la justice

- Direction des ressources humaines

Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Direction des ressources humaines